

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 14 janvier 2021

Convocation du 07/01/2021

Présidence : Éric THOMAS

Présents : M. THOMAS (Maire), M. TAVEL, Mme BUISSET, M. MICHON, M. GAUDET, Mme RANDU (Adjoint), M. BATISSE, M. BERNARD, Mme GAGNEPAIN, M. YANTOUR, M. BERNARDIN, Mme SAVEY, M. VERCHERE, Mme PONSOT, Mme DUCROZET, Mme CORDON, M. MERCADO, Mme FOURÉ-DELORME et Mme MICHON

Excusé : néant

Absent : néant

Secrétaire de séance : Monsieur Julien VERCHERE

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente le jeudi 14 janvier 2021 à 20h15 pour traiter l'ordre du jour ci-dessous.

En ouverture de séance Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver la modification de l'ordre du jour en rajoutant une question relative au raccordement à l'éclairage public des logements « Ain Habitat » aux Rippes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

Le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2020 ne fait l'objet d'aucune remarque.

I - Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Il rappelle à l'assemblée les principales dispositions contenues dans le projet de règlement, qui a été préalablement transmis à chaque conseiller municipal pour étude, à savoir :

- les modalités d'organisation du conseil municipal,
- les conditions de consultation des projets de contrats ou marchés,
- les règles de présentation des questions orales,
- le fonctionnement des commissions.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal adopte son règlement intérieur pour le mandat 2020-2026.

II - Baux Ruraux

Le Conseil Municipal décide de renouveler divers baux de location à compter du 11 novembre 2020, à savoir :

- a) Droit de chasse sur les terrains communaux,
- b) Parcelle ZD 60 « Terrain CORMARECHE » au GAEC des Terres,
- c) Parcelle ZD 68 « Terrain PECHU » au GAEC de La Leschère,
- d) Parcelle D72 « La Baronne » au GAEC de La Leschère,
- e) Parcelle ZC 34 « Au Chaffaud » à Monsieur Jean-Marc MICHON,
- f) Diverses parcelles « Les Buclanes » et « Panloup » à Monsieur Olivier CARLET,
- g) Diverses parcelles « Les Buclanes » aux Grandes Pépinières Bressanes,
- h) Etang JAMBION à MONTAGNAT au GAEC de La Leschère.

III - Aire de jeux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune possède actuellement trois aires de jeux sur le site de La Morandière qui sont relativement anciennes et qui deviennent dangereuses du fait qu'elles ne répondent plus aux normes de sécurité.

Il précise qu'après une vue de lieux de la commission « travaux », une étude a été sollicitée auprès de la société TRANSALP, implantée à L'ALBENC (38) dans la perspective de raser ces trois aires de jeux et d'en réaménager deux sur les trois.

Le devis présenté par ladite société s'élève à 33 144.08 euros HT, y compris la dépose et l'évacuation des structures existantes.

Il précise également que la commune peut prétendre à une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du bonus-relance 2020-2021, mis en place afin de relancer l'activité économique au sein de la Région.

Après délibération, le conseil municipal approuve le projet de renouvellement des dites aires de jeux et sollicite la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'obtention d'une subvention, la plus élevée possible.

IV - PDIPR

A la demande de la CA3B, le conseil municipal désigne Monsieur Franck GAUDET, référent communal pour suivre la refonte du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée.

V - Bailleur Social

Le conseil municipal prend connaissance d'une synthèse du rapport de gestion 2019 de la SEMCODA, mis à disposition des communes actionnaires et l'approuve à l'unanimité.

VI - Eclairage public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Ain Habitat, sollicite la collectivité pour raccorder au réseau d'éclairage public, son lotissement sis aux Rippes, dénommé « Domaine des Arcuires ».

Dès les travaux de raccordement réalisés, la consommation et la maintenance seront prises en charge par le SIEA et le coût financier sera répercuté sur la cotisation annuelle de la commune.

Considérant la nécessité de raccorder ledit lotissement au réseau d'éclairage public, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de Ain Habitat. Toutefois, la commune lui refacturera les frais engendrés pour ses candélabres.

VII - Informations diverses

- A compter du 1^{er} février, le secrétariat de mairie sera dorénavant fermé le samedi matin.
En contrepartie, une ouverture sera mise en place en « nocturne », le lundi.
Les nouveaux horaires sont donc :
 - * du lundi au vendredi de 9h à 12h
 - * le lundi de 14h à 18h30En dehors de ces horaires, les rendez-vous avec les élus restent possibles.
- Un compte rendu de l'assemblée générale du SIEA du 18 décembre 2020, est fait par Monsieur Stéphane BATISSE.
- Monsieur Eric CHARDON n'a pas donné suite pour l'emploi créé au titre d'accroissement d'activité, suite à son recrutement auprès de la commune de La Tranclière.

☞ Séance levée à 23 h 15 ☞

oo 0 oo

Prochaine réunion jeudi 18 février 2021 à 20h15 à la salle polyvalente.

Fait à Certines, le 16 février 2021
Le Maire,
Éric THOMAS

